

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place

Par **Arbi_old**, le **19/09/2007** à **13:58**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai un grand problème et je vous remercie de m'aider. En fait, j'ai déposé une demande de regroupement familial depuis plus d'un an (exactement le 08/08/2006) en faveur de ma femme résidente ici. Toutes les conditions sont bonnes (superficie, travail...). Imaginez que je n'ai pas toujours eu une réponse à ma demande. Ma femme a besoin de travailler, elle a fait de longues études et elle veut en profiter. A cause de ce retard, elle risque de rater les occasions de travail qui lui ont été proposé car elle n'a pas le statut "salarié"!!! Est ce normal?? Je veux savoir à qui dois je réclamer car la préfecture de seine saint denis ne répond pas à mes mails?rnrnrnMerci.